

## Rapport pour un suivi des effets du CETA sur les filières agricoles sensibles

### Commentaires du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) tient à souligner la qualité du travail conduit par la mission ayant produit ce rapport qui fournit de bonnes synthèses des enjeux du CETA pour les 5 filières étudiées, et un panorama intéressant des sources de données disponibles. Le MAA souhaite cependant attirer l'attention de la Commission des Affaires Étrangères de l'Assemblée nationale sur la nécessité d'articuler les analyses et propositions du rapport avec la politique agricole commune, en ligne avec l'objectif de cohérence des politiques qui fonde l'axe 3 du Plan d'action CETA. La dimension de politique agricole commune est en effet peu mise en avant dans le rapport, tant dans la description du contexte dans lequel s'inscrit actuellement le suivi des filières sensibles, que dans le dispositif proposé pour suivre les effets des accords commerciaux sur ces filières.

Ainsi, **il est important de prendre en compte l'ensemble des intérêts des différents acteurs des filières, à la fois l'amont et l'aval**. A titre d'exemple, s'agissant de la filière sucre, la seule analyse des flux d'échanges commerciaux pourrait conduire, comme c'est le cas dans la proposition n°6, à favoriser l'aval (exportation de produits transformés à base de sucre) au détriment de l'amont (production de sucre de betterave), considérant que l'un « compense » l'autre. Or, ce n'est pas nécessairement le cas et il convient de prendre en compte les orientations de la politique agricole française et européenne relatives aux filières dans leur ensemble et à leurs impacts territoriaux.

De la même façon, les orientations, mesures et instruments de la politique agricole commune (observatoires européens de marché notamment), qui alimentent la définition et le suivi de la PAC sont à juste titre cités dans le rapport parmi les sources de données pertinentes. Ils sont en effet du point de vue du MAA indispensables à la réalisation par la Commission de ses études d'impact des accords commerciaux, de façon à en tirer, a priori et a posteriori, une analyse fine au niveau des filières et des territoires. Cependant, aucune initiative française ne peut totalement se substituer à elle seule à un tel dispositif qui doit nécessairement s'envisager à un niveau européen puisque les marchés européens sont structurellement connectés. La proposition 10 aborde à juste titre le cœur du sujet. Le dispositif proposé en recommandation 11 pourrait constituer une première étape en ce sens.

Il est toutefois indispensable que **les questions sanitaires et environnementales prennent en compte l'ensemble des enjeux liés à ces thématiques (et pas uniquement celles relatives aux contrôles et à celles qui s'adressent aux consommateurs)**. C'est bien l'ensemble de ces enjeux qui doit contribuer à définir une position en matière de commerce international. Il est essentiel de prendre en compte le fait que la politique agricole française et européenne répondent à des enjeux économiques, des enjeux de développement des territoires ruraux et d'accompagnement de la transition agro-écologique de l'agriculture européenne, avec les coûts que cela suppose. Cela impose de les intégrer dans la réflexion et d'assurer une égalité des conditions de concurrence avec les autres pays avec lesquels nous commerçons. L'ensemble des objectifs auxquels contribue la PAC doit ainsi être pris en compte dans le suivi de l'impact des accords commerciaux sur ces filières. **La PAC ne doit pas être considérée comme une compensation des effets des politiques commerciales, comme pourrait le suggérer la note 46, mais comme une politique qui doit guider, au même titre que les autres, les choix en matière de politique commerciale.**

Le MAA attache une grande importance à la mise en œuvre du Plan d'action CETA. Au-delà de l'amélioration des instruments de suivi en France de l'impact commercial du CETA sur les 5 filières sensibles identifiées, à laquelle contribue ce rapport, le MAA souhaite continuer à mettre en perspective ces analyses avec les instruments et actions qu'il mobilise pour une PAC au service d'une Europe forte, et à porter au niveau national et européen la nécessaire cohérence entre politique commerciale et politique agricole.